

Sujet : AENV - Restructuration STEP Lann Pont Houar - Demande d'avis ARS

De : JULOU Yann - Santé/SD/BRETAGNE/DD56/DTARS/SANTE PUBLIQUE <yann.julou@ars.sante.fr>

Date : 15/04/2026 à 09:08

Pour : 56 - EMA Jérôme MORVAN <jerome.morvan@morbihan.gouv.fr>

Monsieur Morvan,

Par courriel du 5 mars 2026, vous avez sollicité l'Agence régionale de santé (ARS) concernant le projet de restructuration de la STEP de Lann Pont Houar. Dans un précédent avis à vos services daté du 21 juillet 2025, l'ARS avait émis les recommandations d'ordre sanitaire suivantes :

1. Nuisances sonores : *'A minima, une campagne de mesure post-travaux viendra confirmer la conformité annoncée des nouvelles installations'*
2. Nuisances olfactives : *'A minima, des mesures de concentrations des paramètres H2S, mercaptans, NH3 et azote organique au niveau du voisinage immédiat viendront confirmer la conformité annoncée des nouvelles installations. Celles-ci pourront être complétées par une mise à jour de l'étude olfactive qualitative de 2019.'*

Le dossier complété fourni par le pétitionnaire n'amène aucun élément nouveau sur le plan sanitaire, les conclusions de l'avis du 21 juillet 2025 restent donc inchangées : ***'Le projet de restructuration de la STEU Lann Pont Houar à Crac'h permet donc d'améliorer la situation existante et de réduire à termes les risques sanitaires liés au rejet des EUT. Je recommande néanmoins que le pétitionnaire puisse préciser les mesures prévues en termes d'autosurveillance pour prévenir les nuisances olfactives et acoustiques'***.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Yann JULOU

Responsable Pôle Environnement Extérieur
Délégation Départementale du Morbihan – ARS Bretagne

32, Boulevard de la Résistance | CS 72283 | 56018 VANNES Cedex

Tél : 02 21 07 06 83

www.bretagne.ars.sante.fr

-
Une image contenant texte, Police, capture d'écran, GraphiqueDescription
générée automatiquement

-
L'ARS Bretagne réalise des traitements à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données, en joignant à votre demande un justificatif d'identité : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr